

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 72 (1963)
Heft: 5

Rubrik: Aides-soignantes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Admissions

- Sont admises à titre d'élèves régulières:
- 1° les infirmières diplômées (soins généraux) des écoles suisses reconnues par la Croix-Rouge
 - 2° les infirmières possédant un autre titre jugé équivalent.

Des auditrices seront admises aux cours théoriques et aux visites d'établissements, mais les séminaires sont destinés aux candidates à l'examen.

La direction du cours se réserve le droit de limiter les admissions en tenant compte de l'âge des candidates et de leur activité antérieure.

Frais d'études

La finance du cours est de fr. 200.— (fr. 170.— pour les auditrices). Les élèves pourvoient à leur entretien pendant le cours et les stages.

Inscriptions

Les candidates s'inscriront au plus tard jusqu'au 1er septembre 1963, à La Source, 30, avenue Vinet, à Lausanne. Elles enverront leur curriculum vitae détaillé et verseront une finance d'inscription de fr. 20.— (c. ch. II 165 30).

AIDES-SOIGNANTES

Conférences des écoles

Une conférence des écoles d'aides-soignantes pour personnes âgées et malades chroniques s'est tenue au Gurten près Berne, le 29 avril dernier, sous la présidence de Mme la Conseillère générale Maria Lucas Stöckli.

Indépendamment des directrices d'écoles, plusieurs médecins et monitrices ont participé à cette séance dont le thème principal était consacré aux méthodes modernes d'enseignement. M. Willi Giger, professeur de méthodique à l'Ecole Normale de Saint-Gall, a présenté un exposé intitulé « Formation des adultes, programmes scolaires et méthodes d'enseignement », qu'il compléta par la présentation d'une leçon-type donnée à de jeunes élèves.

A ce jour, huit écoles d'aides-soignantes de Suisse française et de Suisse alémanique forment des candidates à cette profession conformément aux directives de la Croix-Rouge suisse.

A ce jour, cinq écoles reconnues

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse a reconnu provisoirement les deux écoles d'aides-soignantes des Institutions des Diaconesses de Berne et de Neu-munster, ce qui porte à cinq le nombre d'écoles d'aides-soignantes reconnues à titre provisoire par notre Société nationale.

A l'école vaudoise d'aides-soignantes

Les 4 premières aides-soignantes ayant subi leur formation réglementaire à l'Ecole cantonale vaudoise ont obtenu leur certificat de capacité après avoir satisfait aux épreuves finales. Ce sont:

Milles Berthe Noverraz et Paulette Pomares (session d'examens du 15 novembre 1962);
Milles Georgette Duriaux et Eliane Durst (session d'examens du 14 mai 1963).



LABORANTINES MÉDICALES

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse a reconnu récemment quatre écoles de laborantines médicales. L'école d'Engeried, à Berne, l'école Juventus, à Zurich et l'école genevoise de laborantines annexée à l'Ecole d'études sociales de Genève ont été reconnues à titre définitif, tandis que l'école de l'Hôpital Pourtalès, à Neuchâtel est reconnue provisoirement. Le Comité central a par ailleurs décidé qu'à l'avenir l'examen de l'Association suisse des laborantines médicales, qui répond aux exigences de la Croix-Rouge suisse équivaudra aux examens des écoles reconnues.